

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 498 919

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 82 01763**

(54) Dispositif pour la pose d'un appareil sanitaire.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 K 3/16.

(22) Date de dépôt..... 2 février 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : Suisse, 5 février 1981, n° 767/81-6.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 31 du 6-8-1982.

(71) Déposant : SCHUETZ Gilbert, résidant en Suisse.

(72) Invention de :

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Roland Nithardt, ingénieurs conseils en Prop. Indust.,
12, rue du 17-Novembre, 68100 Mulhouse.

DISPOSITIF POUR LA POSE D'UN APPAREIL SANITAIRE

La présente invention concerne un dispositif pour la pose d'un appareil sanitaire tel que baignoire et bac à douche contre au moins une paroi murale.

Lors de la construction des immeubles locatifs ou des maisons individuelles, on constate que les baignoires et les bacs à douches sont couramment mis en place et fixés, alors que certains corps de métiers tels que les maçons, les plâtriers et les carreleur s n'ont pas encore terminé leurs travaux. Cette façon de procéder est due essentiellement au fait que les baignoires et les bacs à douches doivent être fixés aux murs avant que le carrelage soit posé, et que ces appareils sont actuellement le plus souvent encastrés dans un ouvrage de maçonnerie, qui est ensuite recouvert de carrelage.

Cette méthode présente cependant un certain nombre d'inconvénients notoires. Dans les constructions d'immeubles locatifs notamment, où les précautions pour protéger les appareils sanitaires déjà en place sont souvent insuffisantes, voire inexistantes, il n'est pas rare de constater, sur ces appareils , des dégradations graves, telles que rayures, éclats d'email, etc. Ceci est souvent dû au fait que les corps de métiers, se relayant dans ces constructions, utilisent la baignoire comme une poubelle où ils entassent volontiers des déchets de toute sorte, y compris des débris de pierres de maçonnerie. La réparation des dégâts occasionnés, si elle peut être effectuée sur place, nécessite l'intervention d'une équipe spécialisée, et dans les cas les plus graves, engendre des conflits entre le promoteur et le propriétaire qui se terminent parfois devant les tribunaux.

La conception actuelle des méthodes d'organisation des travaux de construction et le matériel sanitaire dont disposent les entrepreneurs, ne permettent pas de pallier les inconvénients mentionnés ci-dessus. La mise en place des baignoires doit nécessairement être effectuée avant la fin des travaux de maçonnerie et de carrelage, et les seules précautions qui peuvent être prises consistent à imaginer une protection aussi efficace que possible pour ces appareils.

- 2 -

La présente invention se propose de réaliser un dispositif permettant la pose des baignoires et des bacs à douches après la fin du gros-œuvre, c'est-à-dire en même temps que s'effectue habituellement la pose des autres appareils sanitaires tels que lavabos, bidets, etc.

Dans ce but, le dispositif selon l'invention est caractérisé en ce qu'il comporte un profil destiné à être fixé contre cette paroi, et des organes de fixation agencés pour positionner l'appareil par rapport au mur et pour le fixer à ce profil, et au moins un panneau frontal pour habiller l'avant et/ou les côtés de l'appareil.

La présente invention sera mieux comprise en référence à la description d'exemples de réalisations et du dessin annexé, dans lequel :

La figure 1 représente une vue en coupe d'une forme de réalisation préférée du dispositif selon l'invention,

Les figures 2A à 2D représentent les vues en coupe de plusieurs variantes du dispositif selon l'invention, et

La figure 3 est une vue en perspective, partiellement coupée, d'une baignoire installée à l'aide du dispositif selon l'invention, équipé de son panneau frontal.

En référence à la fig. 1, le dispositif pour la pose d'un appareil sanitaire, tel qu'une baignoire ou un bac à douche 1, se compose essentiellement d'un profil 2 fixé horizontalement contre un mur 3 au moyen d'organes de fixation connus en soi, par exemple composés de vis 4 et de tampons 5.

Le profil 2 proprement dit a, dans cet exemple, la forme d'un U, dont la base 6 est fixée horizontalement contre le mur 3 au moyen des organes de fixation susmentionnés 4 et 5, et les branches latérales s'étendent perpendiculairement à la surface du mur 3. La branche latérale inférieure est plus longue que la branche latérale supérieure et comporte un renfort 7 à son extrémité libre. Une ouverture filetée 8 est ménagée dans la zone de renfort 7, pour permettre la mise en place par vissage d'un boulon 9 dont l'extrémité supérieure porte un coussinet 10, dont le rôle est de

supporter le rebord 11 de la baignoire ou du bac à douche 1 et d'appuyer ce dernier contre la surface inférieure de la branche latérale supérieure du profil 2. Pour assurer l'étanchéité entre le rebord 11 de l'appareil et le profil 2, on a prévu d'interposer, entre les deux surfaces en regard, une couche appropriée de mastic 12. Un profil d'étanchéité 13 peut être facultativement disposé par-dessus la branche latérale supérieure du profil 2, pour masquer ce dernier et assurer une finition esthétique parfaite entre le rebord supérieur 11 de l'appareil 1 et la couche de carrelage 14 revêtant le mur 3.

Pour la mise en place d'un appareil 1, l'installateur fixe des longueurs de profil 2 et le profil d'étanchéité 13 contre un, deux ou trois murs adjacents selon que la baignoire est placée contre un mur, dans un angle ou encastrée dans une niche délimitée par trois murs. Après cette opération, les autres corps de métiers, notamment les carreleurs, peuvent intervenir pour effectuer les travaux qui leur incombent. Lorsque tous ces travaux sont terminés et qu'il ne reste plus à faire que la pose des appareils sanitaires tels que lavabos, etc., la baignoire et/ou le bac à douche sont mis en place de telle manière que le rebord supérieur 11 glisse à l'intérieur de l'ouverture du profil 2 en forme de U fixé au mur. Le serrage des boulons 9 amènera le rebord 11 en appui contre la surface inférieure de la branche latérale supérieure du profil 2, en écrasant la couche de mastic 12 et en coinçant le rebord replié antérieur du profil d'étanchéité 13. Il ne reste plus qu'à mettre en place le panneau frontal, et selon le cas un ou deux panneaux latéraux destinés à habiller l'appareil 1.

La figure 1 illustre la forme de réalisation préférée parce qu'elle correspond aux formes des rebords supérieurs de baignoires les plus couramment utilisées. Cependant, bien d'autres formes sont envisageables, de sorte que le profil, servant à fixer l'appareil, peut être réalisé sous des formes assez diverses. Les fig. 2A, 2B, 2C et 2D illustrent schématiquement différentes variantes utilisant ce même principe de fixation.

La fig. 2A notamment représente un dispositif de fixation dans lequel le profil 22 a également une forme de U, mais il est fixé contre un mur par une de ses branches latérales. De cette manière, le rebord 21 de l'appareil est accroché dans le profil 22. Un profil d'étanchéité 23 assure la fi-

nition entre le rebord 21 de l'appareil et la faïence 24, tout en masquant la partie supérieure dégagée du profil 22. Une couche de mastic 25 garantit l'étanchéité entre le rebord 21 et le profil d'étanchéité 23.

Le profil 32, représenté par la fig. 2B, a la forme générale d'un U fixé au mur par sa base. Le rebord 31 de l'appareil est droit, et il est glissé horizontalement dans l'ouverture relativement étroite du U, dont l'écartement entre les branches est très faiblement supérieur à l'épaisseur du rebord 31. Le profil peut être travaillé de telle manière qu'il présente une esthétique suffisamment soignée pour que cette installation puisse se passer de profil d'étanchéité.

La fig. 2C illustre un profil 42 de forme coudée, associé à un appareil dont le rebord 41 présente une remontée 44 destinée à être masquée par un profil d'étanchéité 43.

Ces différents profils sont tous réalisés en métal. Toutefois, dans certains cas, il serait envisageable de réaliser un profil en matière synthétique, à condition toutefois qu'il soit suffisamment résistant pour supporter la charge de l'appareil. Un tel profil est par exemple représenté par la fig. 2D. Le profil 52 comporte une base verticale fixée au mur et deux branches latérales 50 et 53 légèrement convergentes vers l'avant. Le rebord 51 de l'appareil est introduit entre les deux branches 50 et 53, qui peuvent s'écartier légèrement grâce à l'élasticité de la matière que les compose.

D'autres profils peuvent bien entendu être envisagés. Toutefois, le principe du montage de l'appareil sanitaire est le même pour tous les profils représentés ou pouvant être imaginés. Le profil est d'abord fixé au mur; les finitions de gros-œuvre sont terminées; l'appareil est mis en place par l'installateur lorsque tous les autres corps de métiers ont fini leur ouvrage.

La fig. 3 représente une baignoire 60 logée dans une niche délimitée par trois murs 61, 62 et 63, sur lesquels l'installateur a initialement monté des segments de longueurs appropriées de profils 64. Après la mise en place de la baignoire, comme décrit précédemment, et du profil d'étanchéité 65, l'installateur met en place le panneau frontal 66 qui peut être en

- 5 -

métal, en matière synthétique ou en tout autre matériau approprié. Ce panneau est fixé par un dispositif d'emboîtement connu en soi, par exemple des tampons en matière synthétique qui s'encastrent dans des ouvertures appropriées de pièces préalablement fixées contre le mur, le sol ou le profil 64. Le panneau frontal se compose de deux éléments : un élément supérieur 67 et un rebord inférieur 68 disposé en retrait par rapport à l'élément supérieur 67. Les deux éléments sont reliés par un repli sensiblement horizontal 69, qui comporte une ou plusieurs ouvertures de ventilation 70. Ces ouvertures ont l'avantage d'assurer une ventilation permanente du dessous de la baignoire et empêchent ainsi l'accumulation d'humidité à cet endroit.

Un autre avantage non négligeable du dispositif provient du fait que le profil peut servir de gabarit au maçon, en lui fournissant les dimensions exactes de l'espace qu'il devra réservé en vue de la mise en place ultérieure de la baignoire et/ou du bac à douche.

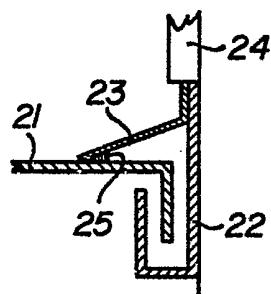
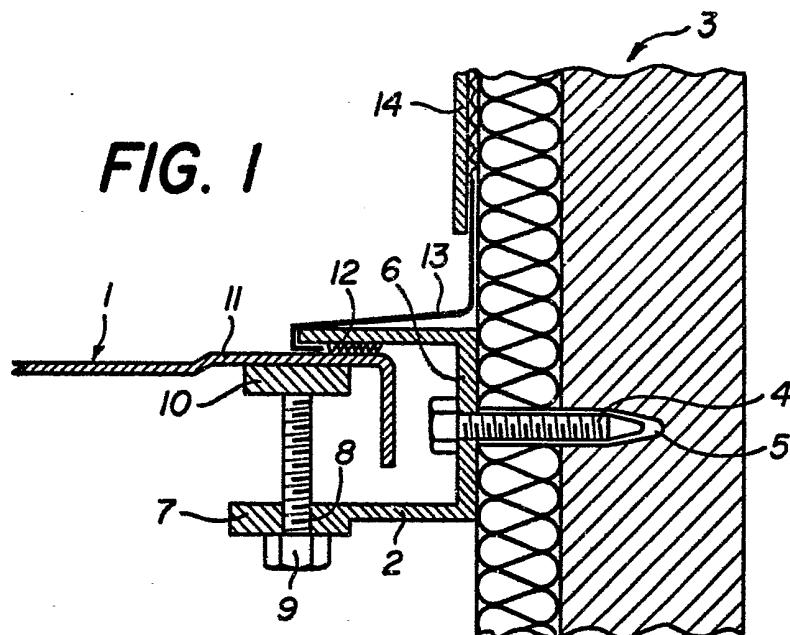
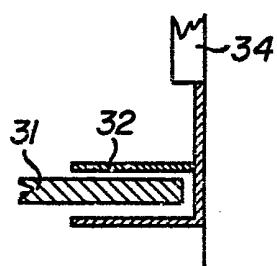
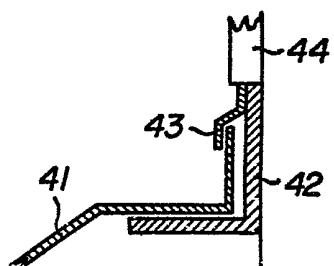
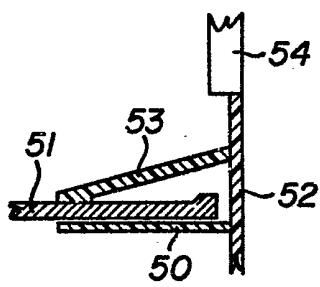
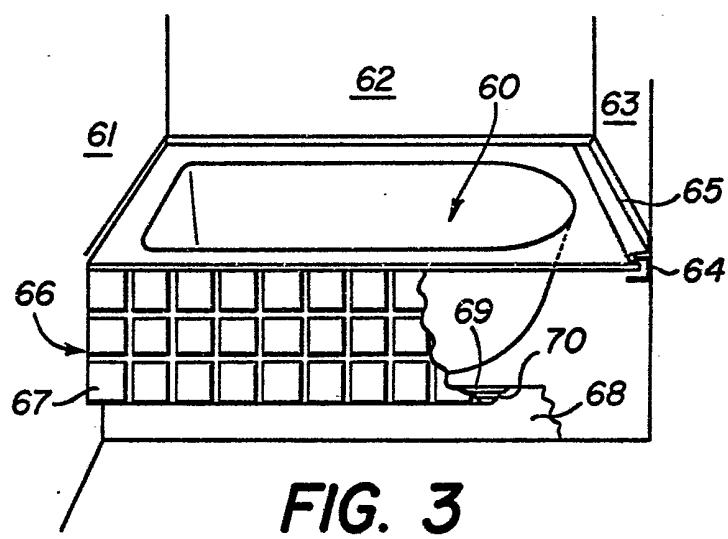
Revendications

1. Dispositif pour la pose d'un appareil sanitaire tel que baignoire et bac à douche contre au moins une paroi murale, caractérisé en ce qu'il comporte un profil destiné à être fixé contre cette paroi, et des organes de fixation agencés pour positionner l'appareil par rapport au mur et pour le fixer à ce profil, et au moins un panneau frontal pour habiller l'avant et/ou les côtés de l'appareil.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le profil comporte au moins un organe support dont la section transversale a une forme de U, destiné à être fixé horizontalement contre le mur par sa base de telle manière que ses branches latérales soient perpendiculaires au mur, l'ouverture de l'organe support étant adaptée pour loger au moins partiellement le rebord supérieur de l'appareil, et la branche inférieure de l'organe support comportant des éléments de serrage, agencés pour repousser le bord supérieur de l'appareil contre la branche supérieure de l'organe support, et pour bloquer l'appareil dans cette position.
3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que les organes de serrage comportent un boulon vissé dans un alésage fileté, ménagé dans la branche inférieure de l'organe support en forme de U.
4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que le boulon des organes de serrage portent, à son extrémité libre, un coussinet destiné à prendre appui contre la surface inférieure du rebord de l'appareil.
5. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte un profil d'étanchéité destiné à masquer la partie apparente du profil et à assurer la finition entre la faïence revêtant le mur et la surface supérieure du rebord de l'appareil.
6. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau frontal se compose d'un élément supérieur et d'un rebord inférieur disposé en retrait par rapport à l'élément supérieur, ces deux parties étant liées entre elles par un tronçon sensiblement horizontal qui comporte au

- 7 -

moins une ouverture destinée à assurer la ventilation de l'espace dispo-
sé sous l'appareil.

7. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le profil comporte une base destinée à être fixée à un mur et deux branches latérales, dont l'une est sensiblement perpendiculaire par rapport à la base et dont l'autre est légèrement convergente en direction de l'extrémité libre de la première branche, cette seconde branche étant relativement élastique pour permettre l'introduction, entre ces branches latérales, du rebord supérieur d'un appareil, et pour prendre appui élastiquement sur la surface supérieure de ce rebord.

FIG. 1**FIG. 2A****FIG. 2B****FIG. 2C****FIG. 2D****FIG. 3**